

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable à l'ensemble des élèves.**

**Article 1 :** L'auto-école des Radars applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

**Article 2 :** Tous les élèves inscrits au sein de l'établissement AUTO-ÉCOLE DES RADARS doivent respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir : • Respect envers le personnel de l'établissement, respect du matériel mis à sa disposition, respect des locaux. (Propreté, dégradation) • Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, dans les véhicules, ni de consommer ou d'avoir consommé des substances incompatibles avec la conduite d'un véhicule. • Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (téléphone portable) pendant les séances de code et les heures de conduite. Les élèves devront s'abstenir de parler en salle de code. • Respecter les règles d'évacuations des locaux en cas d'alarme et rejoindre le point extérieur de rassemblement en cas d'évacuation.

**Article 3 :** Tout élève présentant une inaptitude à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera alors annulée et facturée.

**Article 4 :** Toute personne n'ayant pas constitué de dossier d'inscription et réglé le 1er versement se verra refuser l'accès à la salle de code. Lors de la séance de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections. Il est essentiel d'écouter et de comprendre les réponses.

**Article 5 :** Toute leçon de conduite **non décommandée 48 heures à l'avance jour ouvré** (sauf cas de motif légitime) après validation de la direction **sera facturée**. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur ou mail, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

**Article 6 :** Les téléphones portables doivent être éteints pendant les leçons de code et conduite.

**Article 7 :** Dès l'attribution du numéro NEPH, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage en ligne. Sa présence est obligatoire pour toute leçon de conduite. En cas de non-présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

**Article 8 :** En générale, une leçon se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et déterminer l'objectif de travail 45 minutes de conduite effective / 5 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchons ou autres) et / ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

**Article 9 :** Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite sans validation du niveau par un enseignant de la conduite et si le **solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen**.

**Article 10 :** Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance: Avertissement Oral/ Avertissement Écrit/ Suspension provisoire/ Exclusion définitive de l'établissement.

**Article 11 :** Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto-école pour les motifs suivants : • Non-paiement. • Attitude empêchant la réalisation du travail de formation. • Non-respect du présent règlement intérieur. Le responsable de l'établissement avisera par courrier en lettre recommandée si aucune autre solution ne s'avère possible 10 jours après la décision d'exclure.

**Article 12 :** Le contrat de l'élève est valable **un an à partir de la date d'inscription**.

**La direction de l'AUTO-ÉCOLE DES RADARS est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.**

**Signature :**